

Commission : Education et culture  
Question : Le contrôle d'Internet  
Auteur : Israël

Internet est un réseau informatique qui s'étend à l'échelle mondiale. Ce système repose sur le protocole de communication IP « internet Protocol ». Il rend accessible au public des services comme le courrier électronique et le web. Internet a été conçu selon des principes d'égal à égal et donc on peut en déduire qu'il a un principe de neutralité. Alors que Internet compte désormais près d'un milliard d'utilisateurs dans le monde, les enjeux politiques, économiques, culturels et sociaux liés au réseau sont devenus considérables.

En Israël, le nombre d'internautes est de 5 293 536 de personnes en 2011 ce qui représente 68.17% de la population. En 2013, 70.8% de la population utilise internet et en 2014, 74% utilisent internet. Les trois principaux fournisseurs d'accès à internet en Israël sont Smile, Netvision et Bezeq International. Ainsi, en Israël, en 2015, la population est de 7, 935,149 personnes, et le nombre d'utilisateur d'internet est 5, 928,772.

En Israël, le ministre des communications, Moshé Cachlon (Likoud), a, en août 2012 apposé sa signature pour une nouvelle loi obligeant les fournisseurs d'accès à internet et de téléphones cellulaires de fournir à leurs clients des outils libres et efficaces pour filtrer les contenus obscènes et autres sites nuisibles.

L'incitation au jihad se propage essentiellement par les réseaux sociaux et les téléphones portables. Or, Israël a la capacité de couper l'intégralité des lignes téléphoniques et internet des israéliens, des palestiniens, des libanais, des jordaniens et même au delà grâce à des technologies de pointe. Les couvre-feux et restrictions d'accès à Internet ne peuvent être évités si on veut maîtriser le terrorisme de la rue palestinienne. C'est donc peut-être une mesure qui sera prise dans le futur.

De plus le gouvernement Israélien, exige la censure mondial d'internet pour la lutte contre l'antisémitisme. Les autorités exigent : « *Le retrait des sites Internet qui nient l'Holocauste. L'annulation des résultats de recherche qui incitent à la haine (par exemple, une recherche sur le terme "Juif" en anglais dirige vers des sites antisémites)*. En ce qui concerne « l'antisémitisme en Europe », le gouvernement israélien ordonne : « *L'adoption d'une définition juridique formelle de l'antisémitisme* ».

Cependant, lors d'une enquête de l'ONI, (L'OpenNet Initiative est une collaboration entre trois groupes qui étudie filtrage d'internet dans le monde entier). Israël n'aurait pas besoin d'un contrôle renforcé d'internet au niveau politique, social ou de sécurité.

Ainsi, avant 2001, en Israël, l'accès à internet était très cher, et en 2001, une nouvelle loi a été mise en place autorisant une large utilisation d'internet ce qui a permis la concurrence entre les fournisseurs d'accès à internet. Cette loi a permis de réduire les coûts, le déploiement d'internet et la rapidité des réseaux.